

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2024-04-09-1

Nombre de conseillers :

En exercice: 11

Présents : 09

Votants: 08

Date de convocation : 02/04/2024

Date d'affichage : 02/04/2024

L'An Deux mille vingt-quatre, le neuf avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Abit dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel CAZET, le Maire.

PRESENTS: RUIZ Caroline, PONTOIS Brigitte, PINEAU Marie-Noëlle, MONCLA Dominique, CAZET Joëlle, HOURQUET Anthony, BARRIERE Tom, AYSE Patrick, CAZABAN Alexandre, CAZET Michel

ABSENTS: LEGRAND Stéphane

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Caroline RUIZ

Objet: Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2023

Vu la délibération N° 2 du 10 novembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 de la commune de SAINT-ABIT ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Le Conseil va donc délibérer, pour la 1ère fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle durant le vote, Madame PINEAU Marie-Noëlle fait voter le Compte Financier Unique.

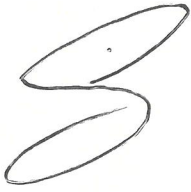
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

,APPROUVE le Compte Financier Unique 20223 de la commune de SAINT-ABIT

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à

l'exécution de la présente délibération.

Aux registres sont les signatures.



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Michel CAZET





RUIZ Caroline

MONCLA Dominique

Ayze Patrick

HOURQUET ANTHONY

CARET Joëlle

PONTIS Bonjite

B. Lanton

PINEAU Marie-Noëlle

CAZABAN Alescondue

BARRIERE Tom

